

jusqu'à son lit de mort, voulait que la favorite passât ses mains blanches et délicates sur ses ampoules purulentes, qu'elle livrât ses charmes nus à ses caresses, et s'abandonnât à toutes les impudicités que lui permettait sa faiblesse.

Quand la du Barry eut pris toutes ses dispositions, les médecins vinrent apprendre au sardanapale que sa dernière heure était sonnée. L'arrêt fatal lui causa une terreur indicible, et, comme on l'avait prévu, il devint le signal du renvoi de la favorite; le crapuleux Louis XV tourna à la dévotion et se fit administrer par monseigneur de la Roche-Aymond, son grand aumônier, l'un des prélats les plus débâchés du royaume. Trois jours après, le 10 mai 1774, il rendit son âme au démon, dans la soixante-quatrième année de son âge. Il avait régné cinquante-neuf ans.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, la cour quitta Versailles et vint à Choisy, où se trouvait le jeune dauphin, pour le saluer roi de France et de Navarre; personne ne resta auprès du cadavre de Louis XV, à l'exception des gens nécessaires; encore s'empressa-t-on de l'enlever du château, où il répandait une odeur infecte. On ne remplit même aucune des formalités d'usage, soit pour l'autopsie, soit pour l'embaulement, tant les gens de l'art redoutaient le contact de ces restes impurs; après quarante-huit heures, le corps fut renfermé dans un cercueil et emporté sur un carrosse de chasse à l'ossuaire royal de Saint-Denis.

Louis XVI n'avait que vingt ans lorsqu'il se trouva appelé par la mort de son aïeul à prendre les rênes du gouvernement. Cette fois encore on put voir combien était absurde le principe de légitimité et de transmission d'empire par voie

d'hérédité. Au lieu d'un homme d'énergie qui eût été nécessaire à la tête de l'État pour arrêter les spoliations de tous genres dont les peuples étaient victimes, l'aveugle hasard avait donné à la France un prince d'une nullité absolue, qui, par le fait de son incapacité, allait se trouver le jouet des intrigants qui l'entouraient; aussi est-il juste de rejeter une grande partie des crimes de son règne sur les seigneurs de sa cour, sur les princes et les princesses du sang, et particulièrement sur Marie-Antoinette, qui abusa si fatalement de l'ascendant qu'elle avait sur son mari. Mais à l'égard de la reine, les mémoires de l'époque se montrent d'une telle sévérité, que nous ne saurions trop nous mettre en défiance contre leurs assertions; les uns la comparent aux Marguerite de Bourgogne, aux Isabeau de Bavière, et disent qu'elle possédait tous les vices de la femme et pas une des vertus de son sexe; les autres prétendent que lorsqu'elle monta sur le trône, on put croire que le déplorable empire des courtisanes se perpétuait en elle; que dans ses débordements elle ne le cédait en rien à l'ancienne pensionnaire du lupanar de la Gourdan; qu'elle montrait la même effervescence de passions et les mêmes goûts monstrueux que la du Barry; que toutes deux avaient encore d'autres points de ressemblance; que si la favorite avait su enchaîner Louis XV à son char, et conserver son empire sur lui, tout en le trompant et en faisant partager ses faveurs à des valets; la reine avait su également dominer son mari, le tromper et lui inspirer une confiance si absolue, que jamais il ne lui était venu à la pensée qu'on pût seulement exprimer un blâme sur elle; qu'enfin, ces deux femmes, si bien faites pour se comprendre, s'étaient



un instant rapprochées aux petits soupers du vieux roi ; mais qu'ensuite la jalousie, l'ambition, la vanité, les avaient divisées, et qu'à la mort de Louis XV elles étaient devenues complètement ennemies.

Un des premiers actes d'autorité de Marie-Antoinette fut de reléguer madame du Barry, par une lettre de cachet, dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, près la ville de Meaux ; mais tout en disgraciant la favorite, elle conserva au pouvoir ses créatures, tous gens tarés et corrompus qui jouissaient d'un discrédit général ; c'étaient le chancelier Maupeou, le duc de la Vrillière, qui avait le gouvernement de la maison du roi ; le duc d'Aiguillon, qui était à la tête des départements de la guerre et des affaires extérieures ; de Boynes, ministre de la marine, et l'abbé Terray, qui était toujours contrôleur général des finances.

La cause du maintien de ces misérables à la tête des affaires était que la reine, avant de les changer, désirait prendre le temps de trouver d'autres ministres plus corrompus s'il était possible, et qui fussent entièrement à sa dévotion. Elle ne voulait pas, cependant, les choisir parmi les princes du sang, parce qu'elle redoutait leur ambition et qu'elle avait reconnu leur incapacité notoire. Du reste, son opinion sur les parents du roi était celle de tous les hommes sensés. Le comte de Provence, qui venait de prendre le titre de Monsieur, annonçait un caractère vain, dur, égoïste, perfide, grossier ; et quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, il affectait les airs d'un pédant, et se renfermait dans son cabinet des heures entières pour faire de méchants vers latins. De plus, il était dépourvu même de courage et ne convenait

nullement à la tête des armées. Il passait en outre pour être affligé du défaut d'impuissance qu'on reprochait à Louis XVI, ce que la reine avait expérimenté et ce qui contribuait à le rendre ridicule. Tout son mérite, disent les mémoires du temps, consistait « à dire des ordures aux dames, faute de » pouvoir montrer sa vaillance ; » néanmoins il avait pris une femme et une maîtresse, sans que réellement on sût pour quel usage. Quant au comte d'Artois, le second frère du roi, c'était tout l'opposé de ses deux aînés : à dix-sept ans il était déjà renommé parmi les plus débauchés de la cour ; on n'entendait parler que de ses extravagances faites en compagnie de ses deux coryphées, le duc de Chartres et le prince d'Hénin, son capitaine des gardes et son pourvoyeur, qui joignait à ces deux fonctions celle de surintendant de la cassette et des domaines de Sophie Arnould, la première cantatrice de l'Académie royale de musique, et la plus éhontée courtisane de l'époque.

Le comte d'Artois était fanfaron, brailard, emporté ; et quoique d'une assez jolie figure, il avait une singulière expression de bêtise qu'il justifiait du reste par ses discours. A l'exemple du comte de Provence, il parlait aux dames pour leur tenir des propos de lupanar, et aux seigneurs pour leur dire des grossièretés auxquelles il était flatté qu'on répondît sur le même ton. Une de ses occupations favorites était de se rendre aux halles ou sur les ports, et de lutter d'injures et de propos obscènes avec les marchandes de marée et les lavandières. Enfin, il était amoureux de toutes les femmes, excepté de la sienne.

Les autres princes étaient aussi nuls et aussi insignifiants



que les frères du roi; le duc d'Orléans s'occupait uniquement de jouer la comédie; le jeune duc de Chartres, à force de lâchetés et de turpitudes, était devenu en quelque sorte une honte pour sa famille; le prince de Conti était plongé dans la crapule; le comte de la Marche s'était fait l'écuyer cavalcadour des courtisanes; le prince de Condé n'avait pas même l'ombre d'une vertu; le duc de Penthièvre et le comte d'Eu étaient arrivés au dernier degré de l'abjection.

Marie-Antoinette ne pouvant donc choisir dans la famille de son mari des ministres capables de soutenir le trône, eut l'idée d'appeler auprès d'elle le comte de Maurepas, ce courtisan émérite exilé de la cour depuis vingt-trois ans, pour une chanson contre la marquise de Pompadour. Celui-ci accourut aussitôt à Versailles, protesta de son dévouement à la reine, et sut conduire si habilement sa barque, qu'il se fit investir de l'autorité de principal ministre, quoiqu'il feignît par hypocrisie de ne vouloir que le titre de secrétaire d'état.

Dès lors ce vieillard, que Montesquieu place au rang des trois plus mauvais citoyens qu'ait eus la France, entre Richelieu et Louvois, gouverna comme il avait vécu, pour s'amuser et se distraire. D'un caractère insouciant et bouffon, il s'occupa à gloser sur les turpitudes de la cour et sur les malheurs du royaume; il se fit à la fois le complaisant de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte d'Artois, des princes, des princesses; et imprima au règne de Louis XVI ce caractère d'irrésolution, de faiblesse, de corruption et de violence qui est particulier aux années qui précédèrent la révolution. Il se posa d'abord en mentor, et pour se rendre

l'opinion favorable, il fit faire remise au jeune monarque du droit de joyeux avènement, et lui fit prendre l'engagement de payer les dettes de son prédécesseur. Un peu plus tard, il le détermina à prononcer l'affranchissement des serfs des terres domaniales, à réformer la loi qui rendait les taillables solidaires du paiement de l'impôt, et à abolir la question préparatoire dans les jugements; ensuite il fit publier que pour donner une entière satisfaction au peuple des iniquités et des dilapidations du dernier règne, les anciens ministres allaient être disgraciés. Cette dernière déclaration excita des démonstrations d'une joie générale; et comme le bruit s'était répandu que Maupeou, en remettant les sceaux de l'état, refusait de donner sa démission du titre de chancelier, des attroupements se formèrent et vinrent jusque sous ses fenêtres pour le contraindre à résigner ses fonctions.

L'abbé Terray eut également les honneurs d'un charivari, et fut, comme son collègue, brûlé en effigie sur la place publique. Les sceaux furent donnés au président Huë de Miroménil, qui avait gagné les bonnes grâces de Maurepas en jouant très-plaisamment les rôles de Crispin dans un théâtre de société; le duc de la Vrillière, parent du principal ministre, fut maintenu à son département, ainsi que le secrétaire d'état Bertin; mais comme les finances étaient dans un état déplorable, Marie-Antoinette fit violence à ses propres sentiments, comprit la nécessité où elle se trouvait de les confier à un homme capable d'en réparer le désastre, et investit le célèbre économiste Turgot de la charge de contrôleur général des finances. C'était en effet le seul homme qui pût aider la monarchie à sortir de la position désespérée où



elle se trouvait, par ses hautes connaissances en administration et par son génie supérieur.

Louis XVI, il faut le dire à sa louange, non-seulement approuva le choix de la reine, mais encore témoigna au nouveau ministre une affection toute particulière que celui-ci devait à l'ascendant d'un esprit droit et d'un noble cœur. Sa lettre au roi, le jour de sa nomination, est restée comme l'un de ses plus brillants titres de gloire : « Sire, écrivait-il à Louis XVI, » votre majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses » yeux l'engagement qu'elle a pris de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie qui sont en tous temps, et aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. » J'aurais voulu pouvoir développer les réflexions que me suggère la position désastreuse où se trouvent les finances ; mais je me borne en ce moment à vous dire : — Point de banqueroutes, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts ! Point de banqueroutes, ni avouées ni masquées par des réductions forcées, parce qu'elles ruinent à jamais le crédit public. Point d'augmentation d'impôts ; la raison en est dans la situation de vos peuples. Point d'emprunts, parce que tout emprunt diminue toujours le revenu libre, et nécessite au bout de quelque temps ou la banqueroute ou l'augmentation des impositions. Il ne faut, en temps de paix, se permettre d'emprunter que pour liquider les dettes anciennes ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un denier plus onéreux.

» Voilà les points que votre majesté a bien voulu me permettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant la place de contrôleur général, j'ai compris tous les devoirs

» qu'elle m'imposait ; que j'ai senti qu'elle me confiait le bonheur de ses peuples, et, s'il m'est permis de le dire, le soin de faire aimer sa personne et son autorité. Mais en même temps j'ai apprécié tout le danger auquel je m'exposais ; j'ai prévu que je serais seul à combattre les abus de tous genres, et ceux qui gagnent à ces abus ; j'ai prévu que j'aurais à lutter contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser le désordre ; j'ai prévu même que j'aurais à lutter contre la faiblesse de votre majesté pour les personnes qui lui sont le plus chères ; je sais que je serai craint, haï de toute la cour et de tout ce qui sollicite des grâces ; et qu'on me représentera comme un homme dur, comme un barbare, parce que j'aurai empêché votre majesté de donner en curée aux nobles la substance de son peuple. J'ai senti également, et c'est ce qui m'est le plus douloureux, que le peuple pourra être trompé sur mon compte par les courtisans, et que peut-être j'en courrai sa haine à cause des mesures que je serai forcé de prendre pour le défendre contre la cupidité des grands seigneurs et contre la vexation des agents du fisc. Peut-être aussi je serai calomnié auprès de votre majesté et avec assez de vraisemblance pour m'enlever sa confiance. Mais en me retirant, j'aurai la conscience d'avoir fait mon devoir, et je ne regretterai point une place où je ne pourrais me maintenir qu'en trahissant la cause sacrée de la nation.»

Le plan d'administration que Turgot voulait mettre à exécution était dirigé contre les classes privilégiées en faveur des classes laborieuses. Ce qu'il avait prévu arriva. Le par-



lement, qui venait d'être rappelé d'exil par les conseils du comte de Maurepas, et qui voyait les immunités de la robe menacées par le contrôleur général, se déclara en opposition ouverte avec lui, et chercha à contrecarrer tous les projets du ministre.

Les conseillers se trouvèrent appuyés dans leur lutte par Marie-Antoinette elle-même, qui n'avait pas tardé à se repentir d'avoir élevé un si honnête homme au poste des finances. Turgot, sans s'inquiéter ni des colères ni des menaces de ses ennemis, continua à marcher dans la voie des réformes. Il commença par mettre un terme au monopole des céréales que Louis XV avait organisé, et publia un édit qui établissait la liberté du commerce des grains et des farines dans toute l'étendue du royaume. Ce premier acte fut couronné d'un plein succès et ramena l'abondance dans les provinces. Mais il enlevait aux grands seigneurs les énormes bénéfices qu'ils réalisaient comme chefs des monopoles, et c'en était assez pour rendre le ministre odieux aux princes, au clergé, à la noblesse, au parlement et à la reine.

Une ligue se forma contre l'homme qui travaillait si hardiment à la ruine des privilèges. L'édit sur les grains fut attaqué comme désastreux pour la monarchie; des seigneurs puissants organisèrent des bandes de vagabonds et excitèrent des désordres sur différents points du royaume. Ces hordes obéissaient à une tactique militaire, et opéraient leurs mouvements comme une armée qui aurait eu en vue d'affamer la capitale; ainsi elles attaquaient les marchés qui alimentaient Paris, pillaient les voitures et les bateaux chargés de blé, jetaient les grains à la rivière, brûlaient les granges,

détruisaient les moulins; et quand elles avaient fait leur coup disparaissaient comme par enchantement sans que les troupes pussent les joindre. A Pontoise, à Saint-Germain, à Vernon, ces forcenés parurent en nombre, conduits par des chefs masqués et habillés en femmes, et après avoir commis de grands dégâts, descendirent jusqu'à Versailles et pénétrèrent dans les avenues du château.

Marie-Antoinette, qui n'était point étrangère à cette hideuse comédie, feignit d'éprouver une grande frayeur de ces démonstrations, et voulut que le roi se montrât à son balcon pour calmer l'agitation et fit la promesse de supprimer l'édit de la libre circulation des grains. Néanmoins l'arrêt ne fut pas révoqué. Turgot éclaira le roi sur les causes réelles de la sédition et dénonça les instigateurs de ces machinations, qui n'étaient rien moins que des princes de sa famille. Ces misérables vagabonds furent dispersés par la force des armes; plusieurs d'entre eux furent même arrêtés; mais on les relâcha bientôt pour ne pas avoir à informer contre d'illustres coupables qu'ils avaient dénoncés. Telle fut l'issue de ces troubles, que les historiens décorent du nom de guerres de la farine.

Les impressions causées par ces événements furent promptement effacées par la grande nouvelle du sacre de Louis XVI, cérémonie qu'on avait différée jusqu'alors à cause de la détresse du trésor royal. Sa majesté reçut l'onction et la couronne des mains du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, qui eut l'audace de lui faire prêter le serment d'exterminer les hérétiques, et de comprendre au nombre de ces derniers tous les disciples des philosophes. Ce misérable ec-